

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023Date de convocation : 15 novembre 2023Date d'affichage : 30 novembre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	22

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. ESTARZIAU, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MONET pouvoir à M. CHASTAING, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER

Absents : Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. MAIRE

N° DEL-2023-103**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2023**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023-004 du Conseil Municipal en date du 09 février 2023 portant adoption du budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

VU la délibération n° 2023-028 du Conseil Municipal en date du 06 avril 2023 portant adoption du budget supplémentaire du budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

VU la délibération n° 2023-085 du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

VU l'avis favorable de la Commission permanente des Finances en date du 13 novembre 2023,

CONSIDERANT la proposition de décision modificative n°2 permettant l'ajustement des comptes budgétaires,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 3 abstentions (Messieurs ROCHER et ALLET et Madame YOT),

Article 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Principal de la Ville – Exercice 2023,

Article 2 : ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses à 13 169 384.30 € au lieu de 13 160 106.91 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé chapitre	DEPENSES	RECETTES
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	- 94 285,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 676,63 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 654,00 €	2 654,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	94 285,00 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	- 5 053,24 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	6 623,39 €
Total Général		9 277,39 €	9 277,39 €

Article 3 : ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 13 204 909.15 € au lieu de 13 095 834.16 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé chapitre	DEPENSES	RECETTES
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	4 953,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 260,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 283,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 086,63 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	11 676,63 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 654,00 €	2 654,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 791,36 €	89 791,36 €
Total Général		109 074,99 €	109 074,99 €

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

